

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 362

VENDREDI 11 DECEMBRE 2020 à 19h00
Au Club House de TRIEMBACH AU VAL

Sous la présidence de Monsieur Serge **JANUS**, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

MM. Alain **MEYER**, Emmanuel **ESCHRICH**, Jean-Pierre **PIELA**, Lionel **PFANN**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-Line **DUCORDEAUX**, Yvette **WALSPURGER**, Monique **HOULNE**, Alexandra **MURER**, Christine **MEYER**.

MM. Fabien **DOLLE**, Régis **GUNTZ**, Joffrey **DAVID**, Christian **HAESSLER**, Fabien **DIGEL**, Alexandre **KRAUTH**, André **MULLER**, Jean-Marc **WITZ**, Patrick **BUHL**, Gérard **DEBAUCHEZ**, Abel **MANGEOLLE**, Gilles **GENTILE**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Antoine **HERTH**, Député de la 5^{ème} Circonscription du Bas-Rhin,
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
M. Yves **DIVINÉ**, Trésorier de Villé,
M. Charles **FAHRLAENDER** donne procuration à M. Jean-Pierre **PIELA**,
M. Bernard **SCHMITT** donne procuration à M. Régis **GUNTZ**,
Mme Dominique **HERRBACH** donne procuration à M. Joffrey **DAVID**,
M. Daniel **ANCEL** donne procuration à Mme Yvette **WALSPURGER**,
M. Bernard **WOLFF** donne procuration à M. Christian **HAESSLER**,
Mme Marie Odile **UHLERICH** donne procuration à M. Fabien **DIGEL**,
M. Thierry **DIETZ** donne procuration à M. Alexandre **KRAUTH**,
M. Jean-Philippe **HOLWEG** donne procuration à M. Jean-Marc **WITZ**,
M. Frédéric **STOCKER** donne procuration à M. Alain **MEYER**,
M. Christian **HEIM** donne procuration à Mme Monique **HOULNE**,
M. Xavier **GARRE** donne procuration à M. Patrick **BUHL**,
M. Alain **KAMMERER** donne procuration à M. Gérard **DEBAUCHEZ**,
M. Jean-Pierre **ALDOSA** donne procuration à Mme Alexandra **MURER**,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,

Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel.

La Presse : Mme Lucienne **FAHRLAENDER**.

M. Serge **JANUS**, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ouvre la séance en remerciant les délégués qui se sont déplacés pour cette réunion et fait part des excusés et des procurations.

Il remercie M. Gérard **DEBAUCHEZ**, Maire de Triembach-Au-Val d'avoir gracieusement mis à disposition le Club House de sa Commune pour cette séance du Conseil Communautaire.

En Propos liminaires, M. Serge **JANUS** informe que le dossier de candidature déposé par la Commune de Villé et la Communauté de Communes a été retenu parmi les 1 000 dossiers soutenus dans le cadre de l'appel à projet «Petites Villes de Demain» au niveau national.

Il explique que le programme « Petites Villes de Demain » est un accélérateur de la relance économique pour permettre aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité urbaine, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le Président fait part du retrait de permis d'aménager sur la partie Ouest dans la Zone Industrielle en vue de faire des études complémentaires notamment en matière de faune et de flore. Les résultats de ces études permettront de réfléchir à un nouvel aménagement de cette zone. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a rencontré également, en date du 10 Novembre 2020, la presse ainsi que le porteur du projet principal qui est l'Entreprise **SEGLER** afin d'expliquer les raisons et les perspectives de cette implantation ainsi que les mesures mises en œuvre pour une bonne intégration dans le paysage et pour limiter les impacts environnementaux.

M. Serge **JANUS** précise que compte-tenu de la situation sanitaire actuelle les Commissions **TOURISME/PATRIMOINE** et **INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES** initialement prévues en Octobre 2020 ont été annulées et seront reprogrammées ultérieurement.

Il informe également qu'en date du 07 Décembre 2020 s'est tenue la Commission des Finances avec l'intervention du **SMICTOM** et que lorsque la situation sanitaire le permettra interviendront, lors d'une prochaine Conférence des Maires, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, **ENEDIS** et le Gaz de Barr.

Le Président indique que sur les 450 Box « 100% Vallée de Villé » vendues, par l'Office du Tourisme 1/3 ont été achetées par les Communes pour les personnes âgées en remplacement des repas des aînés.

Il informe qu'un concours des décorations de Noël est organisé par l'Office de Tourisme et qu'à ce jour deux Collectivités et environ 50 particuliers y participent.

Enfin, il présente les dépliants et guides remis à chaque Commune :

* les **FLYER** concernant l'animation « La Vallée Vagabonde » qui aura lieu, sauf contre ordre en raison de la situation sanitaire, du 13 au 31 Janvier 2021 (projet mis en place par la MJC « Le Vivarium » et Décibulles,

* le guide « Les Prairies permanentes du Massif des Vosges – Typologie agroécologique et diagnostic prairial », dont la Communauté de Communes a participé à la rédaction, qui est un document technique remarquable que les agriculteurs doivent s'approprier après un accompagnement spécifique.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Avant de passer à l'ordre du jour le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de rajouter un point 7 au chapitre II.) **AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT : SAVA.**

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 361 du 16 Octobre 2020 (Envoyé le 23 Octobre 2020)

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 361 du 16 Octobre 2020.

II – AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT (Commission Agriculture-Environnement du 08.12.2020)
Présenté par Lionel PFANN

1.) Broyage et valorisation déchets verts

a.) Renforcement des démarches de l'ACJCA

L'Association des Amis du Compostage et du Jardin de Centre Alsace (ACJCA), mène de nombreuses actions notamment sur les bienfaits de l'utilisation des déchets et des broyats dans les jardins.

Depuis 2014/2015, l'ACJCA a démarré une opération de broyage à domicile dont les interventions avec broyeur sont gérées par les membres de l'association.

Cette action, qui connaît un vif succès, permet aujourd'hui d'éviter environ 10% du volume d'apport de déchets verts en déchèteries.

Toutefois, cette démarche a atteint ses limites par rapport aux disponibilités des bénévoles de l'association, qui ne sont que 10, pour gérer ces chantiers et le déplacement du broyeur.

Pour info en 2019, 35 chantiers ont été réalisés et en 2020, 14 journées de broyage ont été organisées malgré le confinement.

Pour pérenniser cette opération le Président de l'Association, Augustin FRIGENI, estime qu'il faudrait le double de personnes soit à minimum un relais par commune de la vallée.

En s'appuyant sur une liste de bénévoles référents de l'ACJCA ou de l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé, qui ne sont pas tous en capacité de gérer le broyeur, il est proposé de solliciter les mairies pour avoir, sur chaque commune une ou plusieurs personnes compétentes en matière de conseils sur la valorisation du broyat et d'organisation des chantiers de broyage.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- ***solliciter les communes pour désigner à minima un représentant « Broyage et valorisation déchets verts » par Commune,***

- ***réunir ces délégués et les former car chaque représentant aura pour rôle de donner des conseils en matière d'utilisation du broyat aux administrés de sa commune et de les renseigner en matière de broyage (soit intervention privée, soit intervention de l'ACJCA). Il aura aussi à charge de gérer les plannings de demande broyats sur son ban communal pour des interventions ACJCA et de gérer les chantiers de broyage,***
- ***rédiger des articles dans les bulletins communaux et intercommunaux sur la valorisation des déchets dans les jardins et sur les actions proposées par ACJCA et Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé dont les actions sont complémentaires.***

2.) Education à l'Environnement »

La Communauté de Communes finance, depuis 2002, de la sensibilisation à l'environnement pour les classes de maternelles au collège de la vallée de Villé, soit par des interventions de 5 ½ journées par classe, soit par le financement de la partie pédagogique lors de séjour à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, à hauteur budgétaire de 20.000 €/an.

Depuis le début de l'opération, chaque élève de la vallée a bénéficié au moins une fois d'une de ces animations au cours de son parcours scolaire comme toutes les écoles de la vallée (de la maternelle au collège) ont été retenues plusieurs fois par ce dispositif.

a.) Validation du Bilan 2019/2020

L'année scolaire 2019/2020 a été particulière avec le confinement du printemps qui a quelques peu perturbé les interventions dans les classes. Comme au mois de juin 2020, seules 25% des animations programmées avaient été réalisées, la Communauté de Communes a accepté sur demande de la maison de la nature de réaliser les 75% restant à partir de la rentrée de Septembre 2020 et avant la fin de l'année.

Ainsi, sur informations récentes de la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, l'opération est quasiment terminée à ce jour et se solde par 14 classes qui ont bénéficié des interventions sur site, soit un total de 375 élèves.

Comme chaque année, le baromètre reste pointé sur une grande satisfaction générale pour les prestations proposées.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider le bilan définitif de la campagne 2019/2020.

b.) Programmation 2020/2021

Pour la nouvelle campagne 2020/2021, la Maison de la Nature a enregistré 26 candidatures pour 17 places disponibles (limite des 20.000 €).

	Nom	Ecole	Niveau	Thème	Avis proposé
1	Anne MERTZ	Albé	Mat PS-CP	Oiseaux	OUI
2	Stéphane KARCHER	Albé	CE1 à CM2	Faune de la vallée	OUI
3	Christel ROHR	RPI Neuve-Eglise /Breitenau	Mat PS-MS	du grain au pain	OUI
4	Audrey GEORGES	SIVU du Giessen	Mat PS à GS	Faune de la vallée	OUI
5	Marina DOLLE	SIVU du Giessen	Mat PS à GS	Faune de la vallée	OUI
6	Camille KRUCH	SIVU du Giessen	CE2-CM1	du grain au pain	OUI
7	Marie SCHMITT	Maisonsgoutte	Mat PS-MS	Oiseaux	OUI
8	Estelle ARON	Neubois	Mat GS-CP	Faune et flore de nos forêts	OUI
9	Christelle LETZELTER	Neubois	Mat CP-CE1	Forêt «usine» à vie	OUI
10	Elsa CARTIER	RPI Neuve-Eglise /Breitenau	CE-CE2	du grain au pain	OUI
11	Régine EHRHART	Saint Maurice	Mat PS-MS	Faune de la vallée	OUI
12	Yves MARCOT	Saint Pierre Bois	CE1-CE2	Oiseaux du jardin	OUI
13	Michel WEISS	Saint Pierre Bois	CE2-CM1	Faune sur le territoire	OUI
14	Jean Pierre NUSSBAUMER	Triembach au Val	CM1-CM2	Energie	OUI
15	Sophie REINAULT	Urbeis	CE/CM	Potager	OUI
16	Cathy FLAJOLET	Urbeis	Mat PS à CP	Potager	OUI
17	Shirley DIEUDONNE	Villé	Mat GS-CP	Faune de la vallée	OUI
18	Jessica LISONNET	Breitenbach	Mat PS-MS	Loup	NON
19	Hélène SCHAAL	Breitenbach	Mat GS-CP	Loup	NON
20	Louise COLLONGUES	Saint Martin	CE1-CE2	Mare	NON
21	Sophie BORGHESI	Saint Martin	CM1-CM2	Mare de Breitenbach	NON
22	Alice CAUTENET	Saint Maurice	Mat GS-CP	Faune de la vallée	NON
23	Marie SCHMITT	Steige	CP-CE1	Petites Bêtes	NON
24	Laurence BOHN	Steige	Mat PS à GS	Petites Bêtes	NON

25	Virginie HUMBERT	Triembach-au-Val	CE1-CE2	Air	NON
26	Francine SCHMITT	Villé	Mat PS – MS	Faune de la vallée	NON

Après analyse et pour rester dans l'enveloppe financière allouée à cette opération, il est proposé de retenir, pour la campagne 2020/2021, uniquement 17 classes avec 5 ½ journées d'animation dans les écoles de la vallée.

Le choix des classes s'est fait sur le nombre de participations au cours des 3 dernières années.

De ce fait les classes grisées dans le tableau ci-dessus ne seront pas retenues cette année.

Après ce choix, le coût total pour la Communauté de Communes sera de 20.000 €.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de valider le programme 2020/2021 qui se caractérise pour la Communauté de Communes par 5 ½ journées d'animation pour 17 classes,**
- **de valider les 20.000 € pour cette prestation et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Environnement 2021.**

3.) Mares et Milieux humides

a.) Relance de la démarche une mare par commune

En 2010, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé a été primée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour son action en faveur de la reconquête et la préservation de la ressource patrimoniale en eau.

Cette reconnaissance a fait l'objet en 2012 d'une volonté locale d'organiser une année de l'Eau avec différentes manifestations pour mieux communiquer sur la préservation de cette richesse.

Afin de poursuivre sur la même dynamique, il a été proposé, cette même année, d'engager une consultation des communes pour réaliser ou préserver une mare par commune.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement le Conseil Communautaire du 11 Décembre 2015 a décidé de constituer un Comité de Pilotage avec un représentant par commune et de faire un état des lieux en recensant ce qui existe dans la vallée.

Pour faciliter ce recensement, le travail a été confié à une stagiaire engagée par la Communauté de Communes sur 2,5 mois au cours du printemps 2017.

Avec l'aide des délégués communaux, cette stagiaire a préparé un document de synthèse qui a permis ensuite à l'association BUFO, à qui la Communauté de Communes a fait appel en 2019, et à la Trame Verte et Bleue « autour du Champ du Feu » d'affiner ce travail et de définir les travaux à engager pour réaliser ces mares ou les restaurer.

Aujourd'hui 13 Communes de la Vallée (Albé, Bassemberg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint Martin, Urbeis et Villé) se sont engagées dans cette démarche qu'il est proposé de poursuivre de la façon suivante :

- consulter les communes pour réactualiser les listes des référents communaux,
- relancer les 5 communes qui n'ont pas encore été vue par BUFO,
- faire chiffrer les travaux de chaque site par BUFO en vue de monter avec la Commission Locale « Grand cycle de l'Eau – vallée de Villé » du SDEA, un dossier global de financement et de le soumettre à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour subventionnement.

Après les observations des membres du groupe de travail « Mares et milieux humides », il est également prévu de :

- rappeler à BUFO les attentes des communes en matière de gestion des mares,
- retenir prioritairement un projet par commune et pour les projets non retenus dans un premier temps de les réexaminer dans une seconde vague.

Alain MEYER, précise que suite au recensement, la Commune de Saint-Pierre-Bois a engagé des travaux de restauration avec l'ONF (2 mares dont ½ reste à aménager).

Sur demande de Christian HAESSLER, un échange est engagé avec le Président et Lionel PFANN sur les actions complémentaires à prévoir pour préserver la ressource en eau face aux problèmes récurrents de sécheresse. Des réflexions seront notamment à mener par la Communauté de Communes en partenariat avec le SDEA -Grand Cycle de l'Eau sur des zones de rétention d'eau pour l'agriculture et sur les autres façons de consommer l'eau. Ce sujet pourra également être étudié dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **consulter les communes pour réactualiser les listes des référents communaux,**
- **relancer les communes qui n'ont pas encore été vue par BUFO,**
- **faire chiffrer les travaux de chaque site par BUFO en vue de monter avec la Commission Locale « Grand cycle de l'Eau – vallée de Villé » du SDEA, un dossier global de financement et de le soumettre à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour subventionnement.**

4.) Organisation du concours de prairies fleuries en 2021

Le « Concours Général Agricole – Pratiques Agro-Écologiques Prairies et Parcours » communément appelé « Concours Prairies Fleuries » a pour objectif de mettre en valeur la qualité agronomique, écologique, mellifère et paysagère des prairies et le travail des agriculteurs qui les façonnent.

Initié en 2010 par les parcs naturels régionaux, ce concours est entré depuis 2014 dans le concours général agricole et s'est donc ouvert à tout le territoire national avec, en Alsace, une structuration via la Chambre d'Agriculture qui organisait déjà les concours généraux agricoles pour les vins, fromages et autres produits agricoles pour le Salon de l'Agriculture.

Localement et dans la continuité de leurs politiques paysagères, les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche et de la Vallée de Villé, en lien avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, se sont inscrites dans cette démarche car elle permet de mettre en

valeur les politiques agro-environnementales que mènent les 2 collectivités depuis plus de 30 ans.

Ainsi depuis 2014, le concours est organisé tous les 2 ans sur notre territoire et 33 agriculteurs y ont participé (10 à 12 agriculteurs par édition). Le lauréat de chaque édition part à Paris au Salon International de l'Agriculture l'année suivante pour défendre les couleurs locales sur dossier.

Les 3 premières prairies de chaque édition locale sont primées et les exploitants- gestionnaires de ces prairies sont récompensés par un diplôme (or, argent, bronze) et par un cadre offert par les 2 collectivités mettant en avant la prairie primée, l'éleveur avec ou sans ses animaux et un élément remarquable de la prairie. Un prix spécial du jury peut également être accordé à une quatrième prairie si son caractère de biodiversité est remarquable.

Pour juger les prairies en concours, le jury est présidé par l'agriculteur lauréat de l'édition précédente et composé d'un expert en agronomie, un expert en écologie/botanique, d'un expert en apiculture et d'un expert en paysage. Le jury local est souvent complété par 4 à 5 observateurs à chaque édition.

Les Maires des Communes des prairies en concours sont informés des dates et horaires de passage des membres du jury. Ils peuvent assister aux opérations où y déléguer un ou plusieurs membres de leur Conseil Municipal.

Après les prairies humides en 2014, les prairies sèches en 2016, les prairies intermédiaires en 2018, il était prévu d'organiser une nouvelle édition en 2020 et que les critères de sélection soient « Prairies humides de Montagne – catégorie fauche et secondairement pâture ».

Ce concours ayant été annulé en 2020 à cause du coronavirus, il est proposé de le reconduire en 2021.

Le coût d'organisation du concours varie entre 3500 et 4000 € par édition.

Son financement est assuré par 50% de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, 25% par la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche et 25% par la Communauté de Communes de la vallée de Villé.

Par ailleurs sur proposition du groupe de travail « dossiers agricoles - aménagement foncier/ouverture paysagère », il est proposé d'étudier la possibilité d'intégrer un expert en entomologie (étude des insectes) dans les membres du jury à l'avenir, si cela est possible dans le cahier des charges national du concours.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'organiser en 2021 une nouvelle édition du « Concours Général Agricole – Pratiques Agro-Ecologiques Prairies et Parcours » sur le territoire des vallées de la Bruche et de Villé et des communes du Hohwald et de Gendelbruch,***
- ***d'étudier la possibilité d'intégrer un expert en entomologie dans les membres du jury,***
- ***d'inscrire une somme de 1000 € au Budget Agriculture 2021 pour cette opération,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

5.) Versements d'indemnités de pertes de récoltes et de subvention (Terrains de compensation extension ZI)

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités intercommunale sur le ban de Neuve-Eglise, la Communauté de Communes s'est engagée à compenser les pertes de surfaces agricoles.

Pour cela, elle intervient :

- d'une part en menant une politique d'acquisition foncière de terrains, dans et hors de la zone d'extension, en vue de faire des échanges de propriétés.
- d'autre part, en compensant si nécessaire les pertes de récolte, en cas d'abandon par l'exploitant en place, et les pertes de subventions perçues sur ces parcelles.

Dans ce cadre l'EARL SCHWARTZ ayant son siège social 19 rue Principale 67220 Breitenau est prête à céder 4,24 ha de parcelles exploitées dans le secteur de la Hollée à Neuve-Eglise.

Sur la base d'informations transmises par la Chambre d'Agriculture et après une analyse de la situation avec l'exploitant, il est proposé de verser une indemnité de perte de récolte et de subvention de 10.139,00 € à l'EARL SCHWARTZ qui se décompose comme suit :

Aides perçues :

- DPB : 4,24 ha x 105,83 € = 449,00 €
- Aide Verte : 4,24 ha x 80 € = 339,00 €
- MAE SHP : 4,24 ha x 80 € = 339,00 €
- MAE localisée : 0,20 ha x 225 € = 45,00 €
- TOTAL : 1172,00 € / an**

Perte de récolte :

- Ilots 69 et 72
(2,19 ha x 4T de matière sèche)/0,85 = 10,31 T de Foin
- Ilots 70, 73 et 74
(2,05 ha x 2T de matière sèche)/0,85 = 4,83 T de Foin

Soit : 15,14 T de foin x 120€ par Tonne = 1817,00 €

Compensations proposées :

- Compensation aides : 1172,00 € par an x 4 ans (fin de contrat) = 4688,00 €
- Pertes de récolte : 1817,00 € par an x 3 ans = 5451,00 €
- TOTAL : 10139,00 €**

Le versement de cette indemnité est conditionné par le transfert des droits d'exploiter à un nouvel exploitant, convenu avec la Communauté de Communes, et à l'accord des propriétaires pour ce transfert.

Pour la reprise de ces terrains, il est proposé de les affecter à Monsieur Benoit BURRUS, exploitant agricole et domicilié 10 rue des Fontaines – Hirtzelbach 67220 Neuve-Eglise :

- d'une part en compensation des surfaces qu'il va perdre dans l'extension de la zone d'activité,
- d'autre part en exploitation simple pour la surface restante en attendant que la Communauté de Communes puisse les affecter à ce même exploitant ou à un autre en compensation de perte de nouvelles surfaces agricoles liés à des projets portés ou soutenus par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, il est également précisé que, les parcelles acquises lors de ces transactions foncières, pourront également servir de compensation environnementale, car l'objectif de la communauté de communes est de faire exploiter toutes les surfaces autour de la zone IAUx (extension ZI) par les agriculteurs agréés en agriculture biologique.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de verser une indemnité de perte de récolte et de subventions de 10.139,00 € à l'EARL SCHWARTZ ayant son siège social 19 rue Principale 67220 Breitenau pour la cession de 4,24 ha de parcelles exploitées dans le secteur de la Hollée à Neuve-Eglise (BP 2021),**
- **de conditionner le versement de cette indemnité par le transfert des droits d'exploiter à un nouvel exploitant, convenu avec la Communauté de Communes, et à l'accord des propriétaires pour ce transfert,**
- **d'affecter les parcelles récupérées à Monsieur Benoit BURRUS, exploitant agricole et domicilié 10 rue des Fontaines – Hirtzelbach 67220 Neuve-Eglise, dans les conditions évoquées dans l'exposé ci-dessus.**

6.) Vente de terrains

Dans le cadre des négociations foncières pour l'extension de la zone d'activités intercommunale, la Communauté de Communes a eu l'opportunité d'acquérir plusieurs lots de parcelles.

Certaines de ces parcelles n'étant pas intéressantes pour des échanges, il est proposé de les revendre prioritairement aux exploitants agricoles et à défaut aux propriétaires voisins

- **Vente à Madame WEBSTER/PIANETTI Janine**

A la demande de Madame WEBSTER/PIANETTI Janine domiciliée Haydnstrasse 51 D-70195 Stuttgart et ayant une résidence 1 carrefour de l'Abbé Stackler 67220 Neuve-Eglise, il est proposé de lui vendre la parcelle aux caractéristiques ci-dessous :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	11	15	2,29

Cette parcelle en lanière est comprise entre un chemin rural et une parcelle appartenant à Madame WEBSTER/PIANETTI.

Après consultation de la commune de Neuve-Eglise, il n'y a pas d'opposition à cette vente.

Le prix de vente est fixé à 40 €/are + 213 € HT de frais d'acte administratif à charge de l'acquéreur.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de vendre la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise section 11 N°15 d'une surface de 2,29 ares à Madame WEBSTER/PIANETTI Janine domiciliée Haydnstrasse 51 et**

D-70195 Stuttgart au prix de 91,60 € + 213,00 € HT de frais d'acte administratif à charge de l'acquéreur.

• **Vente à Monsieur Simon SCHWARTZ**

Après négociation avec Monsieur Simon SCHWARTZ (gestionnaire de l'EARL SCHWARTZ) domicilié 19 rue Principale 67220 Breitenau, il est proposé de lui vendre la parcelle aux caractéristiques ci-dessous :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	20	8	31,94

Cette parcelle est située au milieu d'un de ses ilôts d'exploitation.

Le prix de vente est fixé à 40 €/are + 213 € HT de frais d'acte administratif à charge de l'acquéreur

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide:

- ***de vendre la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise section 20 N°8 d'une surface de 31,94 ares à Monsieur Simon SCHWARTZ domicilié 19 rue Principale 67220 Breitenau au prix de 1277,60 € + 213,00 € HT de frais d'acte administratif à charge de l'acquéreur.***

7.) **SAVA**

Depuis 2002, la Communauté de Communes fait appel à la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace (SAVA) pour des travaux d'entretien des espaces naturels et ruraux pour son propre compte et celui des communes et associations foncières de la vallée de Villé.

Ce chantier d'insertion intervient dans la vallée depuis 2002 avec des équipes de 4 personnes et a réalisé des interventions auprès de 27 donneurs d'ordre différents.

Les besoins des communes et les plannings d'interventions sont gérés par la Communauté de Communes.

a.) **Bilan 2019/2020**

Les interventions 2020 se caractérisent par 161 jours réalisés dans la vallée de Villé auprès de 17 collectivités ou associations foncières et 144 jours facturés. La différence est toujours liée à la fluctuation des effectifs lors des journées de travail et au calcul des factures sur la base de 4 personnes/jour.

En ce qui concerne l'intervention du Broyeur de la SAVA, il est précisé que l'intervention est inclus dans la prestation de base ce qui n'était pas expressément convenu au départ de ce service. Toutefois la SAVA conçoit à maintenir ce service ponctuel dans son tarif à la journée sauf s'il s'agit d'une utilisation plus conséquente auquel cas la tarification de la prestation sera à discuter avec la SAVA.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, l'unanimité, de valider ce bilan.

b.) Renouvellement de la convention pour 2021

La 19^{ème} convention qui lie la Communauté de Communes et la SAVA pour le chantier d'insertion arrive à échéance le 31 Décembre 2020.

Une nouvelle convention est proposée sur 12 mois (jusqu'au 31/12/21) avec effet au 1er Janvier 2021 et une estimation de 145 jours d'intervention.

Les conditions pour 2021 restent inchangées par rapport à 2020, à savoir, un tarif de **250€HT/jour** pour une **équipe de 4 personnes**.

Il est à cet effet rappelé que les 250 € couvrent les frais d'intervention et de matériel, les frais de personnel étant pris en charge par ailleurs.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de reconduire le chantier d'insertion jusqu'au 31/12/21 au prix de 250 €HT/jour avec une équipe de 4 personnes,**
- **de solliciter, comme chaque année, les communes pour connaître le nombre de journées SAVA dont elles auraient besoin,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

III – INDUSTRIE-ARTISANAT

Présenté par Emmanuel ESCHRICH

1) Convention avenant Fonds de résistance Grand Est

Par délibération en date du 27 Novembre 2020, la Région Grand Est a déployé sur ses propres crédits la mesure Résistance Loyers, prenant la forme d'une aide directe à l'immobilier ciblant les très petites entreprises dans un certain nombre de secteurs d'activités prioritaires.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité autorise la mise en œuvre par la Région Grand Est de cette mesure auprès d'entreprises immatriculées sur son périmètre géographique, dans les conditions prévues dans le règlement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Dispositif d'aide régional Fonds Résistance Grand Est créé à destination des petites entreprises et Associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19 ;

VU la délibération n°20CP – 635 du 9 Avril 2020 du Conseil Régional Grand Est créant le dispositif Fonds Résistance Grand Est ;

VU la délibération n°20CP – 2071 du 27 Novembre 2020 du Conseil Régional Grand Est créant la mesure Résistance Loyers et approuvant le présent avenant ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **Autorise la mesure « Résistance Loyers » déployée par la Région Grand Est**
- **Autorise le Président à signer l'avenant s'y rapportant.**

IV– FINANCES (Commission des Finances du 07.12.2020)
Présenté par Jean-Pierre PIELA

1) Tarifs SMICTOM

Les tarifs proposés pour l'année 2021 sont identiques à 2020. Il faut noter que le rythme de facturation a été modifié avec la mise en place de la redevance à la levée. Ainsi si le 1^{er} acompte a bien été édité en 2020, le solde ne sortira qu'en début d'exercice 2021 (pour une facturation à la levée au plus juste).

Récipients de collecte en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre de levées dans l'abonnement	36						
Abonnement annuel « circuit »	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement annuel « écarts »	166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Levée supplémentaire	3 €	4 €	6 €	8 €	11 €	15 €	34 €
Volumes conventionnés en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	44	58	87	130	173	245	555
Abonnement annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Ouverture supplémentaire	2,50 €						

Sur proposition de la commission des FINANCES, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs Ordures Ménagères 2021 ci-dessus.

2) Etude financière KPMG

Suite à une étude financière réalisée en 2014 par le Cabinet KPMG, le Conseil Communautaire a décidé l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 01/01/2015.

Après quelques années d'application, il est proposé de refaire le point sur cette situation, et évaluer les impacts réels de la FPU, en tenant compte également des changements opérés au niveau de la Taxe d'Habitation.

D'autre part, il est important de refaire ce travail d'analyse en début de mandat afin d'avoir une approche sur les 6 prochaines années : quelles vont être nos ressources avec les projets d'investissement à définir et quels seront nos leviers financiers pour y parvenir ?

Dans cette optique le Cabinet KPMG a été recontacté pour la réalisation d'une nouvelle étude consistant à :

- réaliser un diagnostic financier et fiscal des Communes et de la CDC,
- établir un bilan objectif du pacte 2015-2020,
- appréhender les marges financières et fiscales disponibles afin de calibrer le niveau et le rythme d'investissement,
- définir en concertation, un nouveau pacte pour 2020-2026 permettant d'optimiser l'allocation des ressources et des charges en maîtrisant la pression fiscale.

Cette étude sera réalisée sur une période de 2.5 à 3 mois. Si à un certain moment les élus jugent qu'il ne faut pas aller plus loin, il y a possibilité d'y mettre fin prématurément.

Le coût de l'étude proposée par le Cabinet KPMG est de 19.170,- € TTC pour l'intercommunalité.

Un point complémentaire portant sur la possibilité pour les communes qui le souhaiteraient de compléter l'analyse rétrospective par une prospective visant à leur permettre d'élaborer la stratégie financière de leur mandat a été rajouté. Cette prestation estimée entre 2 et 5 K€ HT par commune recouvre :

- Une séance d'échange autour du compte administratif estimé pour 2020 et les hypothèses de projection tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Une projection des marges de manœuvre au fil de l'eau sur la période 2020-2026 de manière à mesurer la capacité de la commune à financer ses projets,
- Une restitution de cette analyse et l'élaboration de scénarios alternatifs (minoration des investissements, accroissement des marges de manœuvre de fonctionnement ...),
- Une présentation finale intégrant le scénario à prioriser.

Les Communes pourront donc opter pour ce choix si elles le désirent.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ***d'approuver la réalisation de cette étude par le Cabinet KPMG pour un montant de 19.170,- € TTC,***
- ***d'autoriser le Président à la signer,***
- ***donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien ce dossier.***

3) Vente de terrain route d'Albé à Villé

En 2008, la Communauté de Communes avait acquis un terrain de 18.72 ares situé 17 Rue d'Albé à Villé, propriété du SDEA. A l'époque, ce terrain avait servi de dépôt et stockage des matériels nécessaires à l'exploitation des services eau et assainissement du SDEA.

La Communauté de Communes avait acquis ce bien dans le but d'y faire construire des logements sociaux, en partenariat avec Domial. Le projet a été abandonné, la vente n'a pas eu lieu.

En 2019, 3 agences immobilières ont été contactées pour la vente de ce terrain, sans succès.

Celle-ci a été relancée en 2020. Le Président a été contacté directement par un particulier intéressé par l'achat du terrain avec une offre négociée à 200.000,- €. Le Service des Domaines consulté a estimé la valeur du bien à 194.220,- € HT.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de vendre le terrain propriété de la Communauté de Communes, situé 17 Rue d'Albé, à 67220 VILLE section 07, N° parcelle 168, (Zone UB) d'une superficie de 18,72 ares au prix de 200.000,- € à M. et Mme Stéphane et Caroline VANDREBECK - 7 rue des Deniers - 67140 Zellwiller.**
- **Autorise le Président à signer l'acte notarié chez Maître SPEYSER à Villé,**
- **donne tous pouvoirs au Président pour mener à bien ce dossier.**

4) Décisions modificatives - SG N° 3

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessous :

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
022 6616	Dépenses de fonctionnement imprévues Intérêts ligne de trésorerie	- 1.000,- + 1.000,-	
020 202-128	Dépenses d'investissement imprévues PLUI - Charges sociales Commissaires Enquêteurs	- 5.200,- + 5.200,-	
	TOTAL	0,-	0,-

V- DIVERS

1.) Périscolaires

Alain MEYER indique qu'il a participé avec le Président à une visioconférence avec la CAF et les représentants de la MJC sur la Convention Territoriale Globale et les financements possibles en matière de petite enfance, jeunesse et périscolaires sur les 3 prochaines années. Il évoque une discussion en cours à propos des parents qui ne trouvent pas de place pour leurs enfants en périscolaire lors de la rentrée. Il faudra être vigilant à ce sujet afin d'anticiper les fluctuations des effectifs dans les écoles et les périscolaires.

Une concertation doit être menée afin d'avoir une vision à moyen terme pour l'ensemble de la Vallée de Villé sur le nombre d'enfants qui fréquenteront les écoles pour pouvoir anticiper les besoins en personnel dans les périscolaires.

2.) EDUCATION NATIONALE – Suppression poste

Alain MEYER demande aux Maires d'être informé si une proposition de suppression de poste par l'Education Nationale devait être faite car il y aurait des incidences sur les RPI. Une réponse collective est préconisée car elle aura plus de poids que si chacun répond individuellement.

3.) S.H.V.V. (Société d'histoire de la vallée de Villé)

*** Petit Patrimoine**

Alain MEYER intervient en tant que Président de la SHVV pour préciser que Martine NAAS, fille de Jean JOSEPH, refait, à partir du travail de recensement et de descriptif des petits monuments patrimoniaux des communes (notamment calvaires), réalisé par son père, un nouvel état de la situation.

Il s'avère que d'après les premiers résultats de ce nouveau recensement, certains petits monuments ont disparu où se sont fortement dégradés.

Alain MEYER, invite ses collègues Maires à faire attention à la préservation de ce petit patrimoine.

*** Annuaire**

Alain MEYER signale que les annuaires 2020 de la S.H.V.V. sont à l'impression et devraient arriver d'ici 3 semaines. Pour ne pas demander aux bénévoles de la S.H.V.V. de faire du porte à porte en cette période, il demande aux Maires de mettre à disposition de la S.H.V.V. un petit local où les adhérents pourront retirer leur ouvrage (ceux-ci seront prévenus des jours et heures de retrait par la S.H.V.V.).

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président informe que les dates des prochaines réunions du Conseil Communautaire se dérouleront fin Février-Début Mars 2021 pour le Compte-Administratif et avant le 15 Avril 2021 pour le Budget Primitif (les dates restent à définir).

Il clôt la séance en exprimant le vœu que l'on puisse revenir au plus vite à une forme de réunion plus habituelle et souhaite à tous et à toutes de Bonnes Fêtes de fin d'année, en demandant à ce que chacun et chacune prennent soin de soi-même, de ses proches et bien entendu de l'ensemble des concitoyens de la vallée de Villé, malgré la situation actuelle.



LE PRESIDENT

Serge JANUS